

Protection de l'enfance :
la diversification
dans tous ses états !

Ont participé à cet ouvrage

Yamina Boulbair
Antoine Devos
Marie Douris
Anaïs Héryn
Martine Laurence
Aurélie Lesage
Didier Martz
Philip Milburn
Fabienne Milet
Laurine Reitter
Vincent Rizzi
Marieke Romain
Laurence Rossignol
Régis Sécher
Gisèle Valency-Slakta

Sous la direction de
Jean-Pierre Mahier
et
Salvatore Stella

Protection de l'enfance : la diversification dans tous ses états !

érès

Le Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (CNAEMO) a été créé en 1981, avec la volonté d'être une structure de rencontre, de liaison, d'étude et de recherche, ouverte aux professionnels de l'Action éducative en milieu ouvert (AEMO). Le CNAEMO est une association qui regroupe à la fois des professionnels, personnes physiques, et des associations, personnes morales. Instance d'interpellation et de confrontation des personnes et des institutions du champ social, elle concerne plus de trois mille cinq cents professionnels. Le présent ouvrage fait suite aux Assises d'Évreux qui se sont déroulées les 23, 24 et 25 mars 2016.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Illustration de couverture :
Vassily Kandinsky,
Étude de couleurs, carrés avec cercles concentriques, 1913

Version PDF © Éditions érès 2019

CF - ISBN PDF : 978-2-7492-6425-7

Première édition © Éditions érès 2019

33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France

www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

Table des matières

Introduction générale <i>Jean-Pierre Mahier, Salvatore Stella</i>	7
--	---

I. Diversification n'est pas confusion

Comment éviter les dangers de la confusion ? <i>Salvatore Stella</i>	17
La nouvelle loi du 14 mars 2016 <i>Laurence Rossignol</i>	21
Une histoire de mots Analyse des discours et de la loi sur la protection de l'enfant <i>Gisèle Valency-Slakta</i>	33
Les métamorphoses de l'assistance éducative : en deçà des cadres juridiques <i>Philip Milburn</i>	51
Droits des enfants/droits des parents : doit-on prendre parti ? <i>Régis Sécher</i>	63

II. De la dimension éthique dans la diversification en milieu ouvert

De la nécessité d'une interrogation permanente sur le sens et les effets des interventions <i>Jean-Pierre Mahier</i>	83
Définition juridique des mesures, redéfinition concrète des moyens : un impact sur les pratiques <i>Marie Douris</i>	91
Les enjeux de la diversification <i>Anaïs Hérin</i>	101
Entre institutionnalisation et consumérisme Comment concilier l'individualisation des réponses avec la dimension collective du « vivre-ensemble » ? Comment faire société avec ou au-delà des individus ? <i>Didier Martz</i>	115
L'homme, entre contrat et projet <i>Antoine Devos</i>	139

III. Entre service public et intérêt économique, une place pour l'innovation

Une vraie évolution des pratiques est indispensable <i>Jean-Pierre Mahier</i>	159
L'AEMO renforcée, une autre modalité d'intervention éducative... <i>Aurélie Lesage, Martine Laurence</i>	169
Le service éducatif en milieu ouvert... Une mesure sur-mesure ! <i>Fabienne Milet</i>	197
L'approche du conflit parental en AEMO <i>Vincent Rizzi</i>	215

Table des matières

L'AEMO innovante : une analyse comparative dans la région Grand Est <i>Yamina Boulbair, Marieke Romain, Laurine Reitter</i>	227
En guise de conclusion : pour une diversification porteuse de sens <i>Jean-Pierre Mahier, Salvatore Stella</i>	239

Introduction générale

Jean-Pierre Mahier
Salvatore Stella

Le propre de notre quotidien est de résonner avec l'actualité. Dans notre monde ultra-connecté et ultra-médiatisé, nous nous imprégnons des réflexions et des enjeux qui ont cours dans la société. Les secteurs social et médico-social n'échappent pas à ce mouvement, et depuis plusieurs années maintenant et principalement en écho avec les évolutions législatives, nous sommes baignés par cette vague d'innovation au travers de la mise en œuvre d'une diversification des modes d'intervention auprès des familles, en protection de l'enfance en général et en assistance éducative en milieu ouvert en particulier. Cette problématique est au cœur de nos réflexions. En ce sens et dans cet esprit, on peut citer la mise en place, en 2014, du Carrefour d'observation et de recherche¹ du CNAEMO (Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert) qui, en recensant les différents services mais aussi les différentes formes organisationnelles, tente de saisir la diversité des accompagnements regroupés sous les termes communs d'AEMO et d'AED².

Jean-Pierre Mahier, directeur général de l'ADAEA 27 (Association départementale d'aide à l'enfance et aux adultes en difficulté), administrateur du CNAEMO.

Salvatore Stella est président du CNAEMO, membre du Conseil national de la protection de l'enfance et directeur du département milieu ouvert de l'ACSEA (Association calvadosienne pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte).

1. <http://www.cnaemo.com/commission-carrefour-observation-ressources-recherche.html>

2. AEMO : Action éducative en milieu ouvert ; AED : Aide éducative à domicile.

Le nombre variable de mesures exercées par un travailleur social en fonction des territoires, l'arrivée de nouvelles professions (techniciens d'intervention sociale et familiale, conseillers en économie sociale et familiale, médiateurs familiaux, animateurs...) entre autres, apparaissent comme autant d'aspects qui incarnent et symbolisent une diversité déjà à l'œuvre dans les mesures dites « classiques »..., sans parler des dispositifs particuliers qui se développent. Il y a nécessité d'interroger et de repérer ce qui est en jeu derrière les termes de « renforcé », « intensif », « spécifique »...

Cette diversification des modes de prises en charge était à l'œuvre bien avant les lois du 5 mars 2007³ et du 14 mars 2016⁴, qui sont venues finalement autant la reconnaître que favoriser de nouvelles initiatives. Elle se manifeste soit par l'ouverture de nouveaux services, soit par la création de dispositifs dans le cadre d'un même service ou établissement. Elle contribue dans tous les cas à rendre difficile l'appréhension de l'accompagnement par la simple appellation qui est la sienne (AEMO ou AED intensive, AEMO renforcée avec ou sans hébergement, action éducative renforcée, placement éducatif à domicile...) et qui renvoie à son fondement juridique davantage qu'à la réalité de l'accompagnement mis en œuvre.

C'est dans ce contexte que nous pouvons situer l'ouverture du CNAEMO⁵ aux professionnels intervenant dans cet espace entre placement et milieu ouvert, qu'ils agissent dans le cadre du placement externalisé ou dans celui de l'AEMO avec hébergement. Davantage que de diversifier à partir d'un même fondement juridique, il s'agit cette fois d'infléchir les différences de nature entre placement et milieu ouvert, pour jeter des ponts entre les interventions, rapprochement qui peut parfois se vivre sur le mode de la concurrence ou de l'opportunisme dans un contexte

3. Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000823100&categorieLien=id>

4. Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032205234&categorieLien=id>

5. Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (CNAEMO) : <http://www.cnaemo.com/>

financier tendu. Ces deux mouvements, de diversification et de rapprochement avec l'hébergement, viennent questionner l'unité mais aussi les repères d'un secteur en pleine mutation, et ce à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, ils interrogent nos pratiques professionnelles jusque-là adossées à la fois à la nature de la mesure exercée et au projet de service qui en décline les modes d'intervention. Avec la multiplication des dispositifs et des services, ce lien organique entre la nature de la mesure, le projet de service et le mode d'intervention est interrogé.

Est-ce la nature de la mesure qui détermine nos modes d'intervention et nos pratiques, avec le risque de ne pas pouvoir envisager les besoins spécifiques de chaque enfant et de sa famille ? Est-ce la nature de la problématique familiale, avec cette fois le risque de morcellement et de rupture ? Est-ce la possibilité de mobiliser des moyens supplémentaires, ce qui pose alors la question de l'équité de traitement ?

Ces interrogations ne posent-elles pas en préalable la nécessaire prise en compte de la modulation des interventions, mais aussi la diversification des pratiques avec, en complément des entretiens individuels, la mise en place d'actions collectives par exemple ?

Ce questionnement vient également faire écho au rapport des familles avec un service, ainsi qu'à la notion de projet. De fait, la loi du 2 janvier 2002⁶, en fondant le projet personnalisé, vient questionner l'approche unitaire dans le cadre d'un service. Ce ne serait plus tant le projet de service qui définit l'intervention que le projet personnalisé, lui-même défini avec la famille qui est invitée à dire ce qu'elle attend de l'accompagnement. Est-ce à dire que celle-ci peut venir demander un type d'intervention particulier ? Qu'elle peut déterminer quel service ou dispositif lui semblerait adéquat pour répondre à ses difficultés ? Finalement, qu'elle pourrait non pas s'inscrire dans le projet de service mais sommer celui-ci de s'adapter à sa situation particulière ? Et dans

6. Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000215460&categorieLien=id>

une telle perspective, on peut légitimement s'interroger sur ce qui fait institution.

De la même manière, le projet pour l'enfant (PPE)⁷, dans les départements où il est mis en œuvre, sous-tend la notion de parcours qui questionne les limites entre les différents services et établissements, en instaurant une continuité au-delà, encore une fois, des projets de service qui fondent l'intervention de chacun. Plus les approches spécifiques se développent, plus la question des frontières – ou plutôt des passerelles – entre ces approches est posée.

Comment garantir la cohérence des interventions au-delà des appartenances propres de chaque travailleur social ? Comment garantir à l'enfant et à sa famille que leurs parcours ne seront pas morcelés au point de devenir un récit institutionnel plus qu'une histoire vécue ?

Au-delà de la diversification elle-même, ce sont à la fois ses conséquences mais aussi les évolutions de la protection de l'enfance dans lesquelles elle s'origine que nous proposons d'interroger. En effet, la diversification vient dire quelque chose de notre rapport aux familles, de nos modes d'organisation et de nos constructions identitaires. Cette réflexion nous paraît d'autant plus essentielle que les tensions liées notamment aux enjeux budgétaires peuvent venir réduire le débat à des questions d'oppositions concurrentielles entre les approches et les services.

Diversification n'est pas confusion !

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance introduit une directive fondamentale : celle de la diversification des modalités d'intervention qui doivent s'élaborer au plus près de la problématique individuelle et familiale de l'enfant toujours en mouvement et en évolution. Cette loi est venue en fait reconnaître un processus déjà engagé depuis de longues années, mais qu'il fallait entériner et valider. Nous sortons en effet, plus que

7. S. Stella, « Le projet pour l'enfant : un outil au service de l'intérêt supérieur de l'enfant », *Cahier juridique des ASH*, 22 juin 2018.

jamais, d'une logique binaire de réponses trop souvent stéréotypées entre placement et milieu ouvert. C'est sans conteste une évolution majeure dans l'histoire de la protection de l'enfance.

Les projets de service et les organisations sont de fait interrogés face à la diversification. Faut-il créer systématiquement un service dédié pour innover, pour faire autrement, pour mieux répondre aux besoins spécifiques de tel enfant ? Ou ne faut-il pas parfois envisager la prise en compte de la modulation de nos interventions ?

La diversification interroge la logique même de parcours des enfants, la complémentarité entre les services et les nécessaires coordinations et/ou passerelles qui doivent s'instaurer.

Enfin, la diversification interroge les frontières, les limites institutionnelles des services de protection de l'enfance, et donc le sens même des actions qui y sont déployées. À cet égard, la distinction entre placement et suivi en milieu ouvert doit, selon nous, être clairement posée dans cet ouvrage car les enjeux de protection ne sont pas les mêmes. Ce qui n'empêche pas que des modulations entre ces deux types de prise en charge puissent et doivent pouvoir s'opérer.

De la dimension éthique dans la diversification en milieu ouvert

Il est indéniable que les pratiques de milieu ouvert dites classiques ont, avec le temps, évolué vers plus de modularité.

Depuis plusieurs années, ont été expérimentées l'intervention en binôme, l'intensification de l'intervention directe auprès des familles, l'intervention d'autres professionnels, par exemple les TISF (travailleurs de l'intervention sociale et familiale). De plus en plus, aujourd'hui, quelques services d'AED, d'AEMO ou de placement, se sont créés sur la base d'un projet d'intervention dite intensive.

Toutes ces formes d'action participent à ce que le CNAEMO a défini comme « l'habit d'Arlequin du travail social », et qui s'est tissé à partir d'initiatives de professionnels, de services et de leurs

associations avec, le plus souvent, le soutien des administrations qui ont accompagné leur mise en œuvre en contribuant à leurs financements.

Mais si ces évolutions sont indéniables, les réponses apportées aux nouveaux besoins repérés peuvent s'inscrire dans des mouvements résolument différents. Doit-on penser la création de services spécifiques dédiés à ces demandes émergentes ? Ou devons-nous plutôt réfléchir à une réorganisation de nos structures en proposant d'affecter des professionnels, choisis et formés, à telle ou telle approche, à telle ou telle problématique identifiée ?

Il conviendra d'être extrêmement vigilants, quelles que soient les orientations retenues, à ce que les modalités d'accompagnement préservent une prise en charge globale en évitant coûte que coûte les suivis en « mille-feuilles », à savoir une démultiplication d'interventions de spécialistes, déconnectés les uns des autres. Le respect de l'usager et celui de son intégrité, pleine et entière, sont à ce prix non négociable !

Entre service public et intérêt économique, une place pour l'innovation

La recherche de pratiques innovantes dans les actions conduites par les professionnels intervenant dans les établissements et les services en protection de l'enfance, ainsi que dans nos modes de gestion, doit figurer désormais parmi nos préoccupations constantes. Elle suppose une fonction de veille et de repérage de ce qui se met en place au sein de notre domaine d'activité dans des périmètres proches ou plus éloignés. Elle doit, bien entendu, se fixer comme unique objectif d'assurer une qualité renforcée de nos prestations, et donc un bien-être accru des personnes accompagnées ou accueillies.

Mais il est évident que, pour ce faire, il faut que se dessinent des politiques publiques volontaristes, que les législateurs engagent la République dans des orientations justes et équitables en fonction des territoires. Nous devons dépasser la

réalité d'aujourd'hui, qui laisse trop d'espaces sous-équipés et en grande précarité, pour tendre vers un territoire national harmonieusement doté de structures adaptées et attendues. Certes, nous ne devons pas tout attendre du législateur car il y va aussi des volontés et des responsabilités des décideurs locaux pour permettre une vraie déclinaison de ces structures au plus près des personnes en difficulté. Ce sont des choix, des volontés politiques qui auront un impact majeur sur le tissu social de demain !

Ces équipements sont nécessaires et deviennent de plus en plus indispensables. Il est aussi heureux de voir que, même dans les périodes de tensions et de difficultés financières, les associations et les services, loin d'être paralysés, regorgent d'idées et d'énergies pour continuer d'apporter des réponses aux besoins émergents. C'est même parfois dans les contextes les plus difficiles, à l'image de l'humain, que les ressources se déploient.

En ce sens, les politiques n'ont plus qu'à rejoindre ces forces de bonnes volontés pour oser créer, développer, innover – bref, diversifier – l'offre de service d'aujourd'hui et de demain.

Aussi, dans la dernière partie, nous nous emploierons à présenter des exemples de diversification qui existent maintenant depuis de nombreuses années sur notre territoire national. Ces expériences, qui sont devenues aujourd'hui, pour plusieurs d'entre elles, des services consacrés et reconnus, peuvent bien sûr être modélisées (et c'est déjà le cas pour certaines) et adaptées aux besoins de tel ou tel territoire, repérés de longue date ou tout juste émergents. Il revient à chacun de s'en inspirer pour continuer à proposer des réponses éducatives toujours plus proches des personnes que nous accompagnons, dans le souci et la volonté de leur permettre de s'inscrire pleinement et sereinement dans leur environnement.

I

DIVERSIFICATION N'EST PAS CONFUSION

Comment éviter les dangers de la confusion ?

Salvatore Stella

Depuis quelques années, un groupe de réflexion s'est constitué, dans le Grand Ouest de la France, autour de l'évolution des mesures en milieu ouvert et particulièrement concernant les AEMO/AED (actions éducatives en milieu ouvert/aides éducatives à domicile) dites « spécifiques », « renforcées », « intensives », etc. Un certain nombre d'administrateurs du CNAEMO ont activement participé, sous l'égide de leurs associations, à ce groupe. En mai 2015, une journée d'études s'est tenue à Rennes, dont le thème était : « L'action éducative renforcée, entre AEMO, AED et placement : opportunité ou menace ?¹ »

Nous entendons donner aujourd'hui un écho national à ce type de réflexion qui nous engage tous quant aux évolutions, aux innovations, mais aussi aux mutations qui se jouent ces dernières années dans nos modalités d'intervention.

Le CNAEMO, depuis sa création, soutient et favorise la créativité. Nous renvoyons à titre d'exemple à l'éditorial de Jean Michel Courtois dans le premier numéro d'*Espace social*², en

Salvatore Stella est président du CNAEMO (Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert), membre du Conseil national de la protection de l'enfance et directeur du département milieu ouvert de l'ACSEA (Association calvadosienne pour la sauvegarde de l'enfant à l'adulte).

1. Site Internet du colloque : <http://www.actioneducativerenforcee.fr/index.html>

2. Revue *Espace social*, la revue du CNAEMO, directeur de publication : Salvatore Stella.

1982 : « L'initiative et la créativité sont toujours de mise dans notre métier. » En cela, nous soutenons ce processus de diversification qui semble s'accélérer sur l'ensemble de notre territoire. Pour autant, cette diversification nécessite une contextualisation des enjeux et des règles afin que ne s'établisse pas de confusion dans cette démultiplication des formes d'intervention et de prise en charge.

La loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, introduit une directive fondamentale : celle de la diversification des modalités d'intervention qui doivent s'élaborer au plus près de la problématique individuelle et familiale de l'enfant toujours en mouvement et en évolution. Cette loi est venue en fait reconnaître un processus déjà engagé depuis de longues années, mais qu'il fallait entériner et valider. Nous sortons en effet, plus que jamais, d'une logique binaire de réponses trop souvent stéréotypées entre placement et milieu ouvert, d'une logique du *ou* (milieu ouvert ou placement) à une logique du *et* (milieu ouvert avec hébergement, milieu ouvert renforcé, placement à domicile...). Apparaissent aujourd'hui une kyrielle d'appellations nouvelles au niveau des services, au nom de la nécessaire diversification : « AEMO ou AED renforcée, AEMO modulable, AEMO avec hébergement, placement à domicile, dispositifs alternatifs à la liste d'attente... ».

C'est sans conteste une évolution majeure dans l'histoire de la protection de l'enfance. Nous pouvons même considérer que c'est une véritable mutation qui prend en compte la complexité en général et notamment celles du parcours de l'enfant et de la spécificité de chaque situation. Cette mutation vient interroger de fait notre rapport à l'institution, à nos projets de service et organisations, et aux liens que nous entretenons avec les autres institutions.

Avec cette question de la diversification dans les parcours en protection de l'enfance se pose parallèlement celle de la « spécialisation ». Lorsqu'on diversifie, on spécialise, et plus on diversifie, plus on spécialise. Or, il nous faut interroger la logique de cette spécialisation dans laquelle il s'agit d'approcher une

problématique complexe sous l'angle d'un symptôme dominant. À trop se spécialiser, ne risque-t-on pas d'assigner l'enfant et sa famille à une représentation symptomatologique ?

Nos projets de service et nos organisations sont de fait interrogés face à la diversification. Faut-il créer systématiquement un service dédié pour innover, pour faire autrement, pour encore mieux répondre aux besoins spécifiques de tel enfant ou de tel type d'enfant ? Ou ne faut-il pas parfois plutôt envisager la prise en compte de la modulation de nos interventions, notamment en milieu ouvert ? Cette question est selon nous majeure car pourraient se développer des services considérés comme « à la pointe », et d'autres qui seraient au mieux comme faisant partie des équipements minimum, au pire considérés comme obsolètes. L'injonction à innover peut nous conduire rapidement vers ce type de situation. On pourrait alors voir se développer un service public à deux vitesses, l'un « moderne » et l'autre assurant ce qui ne peut être traité par ailleurs. L'instauration de tels clivages serait tout à fait dommageable pour l'avenir de notre système de protection de l'enfance.

Au regard de ce qui précède, la diversification interroge la logique même de parcours des enfants, la complémentarité entre les services et les nécessaires coordinations/passerelles qui doivent s'instaurer. En effet, l'enfant devra-t-il changer à chaque fois de service dès lors qu'une modalité spécifique d'intervention plus appropriée pour lui s'avérerait nécessaire ? Nous pouvons imaginer à cet endroit combien le parcours de l'enfant peut se trouver considérablement compliqué par cette juxtaposition de services et donc par les ruptures relationnelles répétées que cela engagerait !

Enfin, la diversification interroge les frontières, les limites institutionnelles de nos services, et donc le sens même des actions qui y sont déployées. À cet égard, la distinction entre placement et suivi en milieu ouvert doit, selon nous, être clairement posée car les enjeux de la protection ne sont pas les mêmes.

Ce qui n'empêche pas que des modulations entre ces deux types de prise en charge puissent et doivent pouvoir s'opérer.

d'un mécanisme. Il procède par modifications successives des deux pièces jusqu'à ce qu'elles puissent s'ajuster parfaitement. Ce savoir ouvrier est également pertinent pour notre secteur.

Notre troisième préconisation est en conséquence d'inclure une phase d'expérimentation obligatoire dans la mise en place d'un nouvel accompagnement.

Sans la prise en compte de ces trois conditions, le risque est au mieux la juxtaposition et au pire l'incohérence entre les différents segments du système institutionnel. Le pari est celui de la construction d'une complémentarité et d'une synergie que nous nommerons la coélaboration.

Mais le changement identitaire dont nous parlons aujourd'hui n'est pas seulement celui des institutions. Il concerne aussi les professionnels impliqués dans les nouvelles pratiques. Celles-ci suscitent, en effet, un nouvel équilibre du pouvoir entre usagers et professionnels. Elles font entrer les professionnels plus fortement dans les sphères d'intimité des usagers. Elles contraignent à une pédagogie du « faire avec » les usagers.

Elles obligent à s'appuyer plus fortement sur le réseau de partenaires. Ces éléments ne sont pas entièrement nouveaux dans nos secteurs, mais leur acuité l'est sans aucun doute.

Nos professionnels et nos cadres ont en conséquence un réel besoin d'accompagnement pour réaliser cette mutation identitaire sereinement. Nous en déduisons trois préconisations : la clarification et la formalisation des axes de management adéquats aux nouvelles pratiques ; la formation des professionnels aux nouvelles capacités exigées par la nouvelle situation ; la généralisation des accompagnements en supervision et/ou en analyse des pratiques en raison des prises de risque nouvelles et des questions liées à l'intimité.

Nous avons commencé notre conclusion par quelques repères philosophiques, terminons-la par un nouveau retour philosophique. Il est ainsi fréquent d'entendre le mot « alternative » à propos des nouveaux modes d'accompagnement (alternative au placement...). Il convient, selon nous, de prendre ce concept dans son sens littéral : alter comme « autre » et native comme

« naître ». Il s'agit en conséquence de faire naître de l'autre et de faire surgir de l'autre, mais aussi de naître à l'autre.

Les nouvelles pratiques naissent des anciennes, naissent de l'internat comme « hors les murs ». Il convient en conséquence de refuser le retour d'un système binaire d'une part, et la tentation du remplacement de l'un par l'autre d'autre part. La question posée par un changement porteur de sens est celle de l'augmentation des champs des possibles, et non celle de la recherche d'une nouvelle solution miracle.